



Vos autres prénoms (séparés par une virgule) :

\_\_\_\_\_

Votre date de naissance \_\_\_\_\_ (JJ/MM/AAAA)

Ville de naissance \_\_\_\_\_

N° département \_\_\_\_\_

DOM-COM ou pays étranger \_\_\_\_\_

### NATIONALITÉ

Êtes-vous français actuellement ?  oui  non

Si non, précisez votre nationalité :

\_\_\_\_\_

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ?  oui  non

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française **au plus tard à la date de l'épreuve écrite.**

### COORDONNÉES PERSONNELLES

*Les courriers du service administratif régional compétent (convocation à l'épreuve écrite) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse.*

Votre adresse :

Rue,avenue... : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Vous pouvez préciser :

- vos coordonnées téléphoniques

Domicile : \_\_\_\_\_

Travail : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

Votre adresse électronique : \_\_\_\_\_

### SITUATION PERSONNELLE

Êtes-vous travailleur handicapé ?  oui  non

Souhaitez-vous bénéficier d'un aménagement d'épreuves ?  oui  non

Joindre obligatoirement la requête en aménagement dûment complétée en annexe 6 et signée ainsi que le **certificat médical en annexe 6** complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance nécessaires (*exemples : tiers temps supplémentaire, sujets en braille ou agrandis...*).

Le certificat médical doit avoir été établi **moins de six mois avant le déroulement des épreuves** et être adressé au bureau RHG4 **au plus tard le mardi 16 août 2022**.

### SITUATION ADMINISTRATIVE

**Précisez votre situation actuelle :**

- fonctionnaire de l'Etat  titulaire  
 fonctionnaire territorial  
 fonctionnaire hospitalier  non titulaire (contractuel, auxiliaire ou vacataire)  
 militaire  
 autre – précisez : .....

**Date d'entrée dans la fonction publique**

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

**Si vous êtes fonctionnaire, quel est votre grade actuel ?**

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

**Si vous êtes non titulaire, quel est votre emploi actuel ?**

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

**Dans quelle administration/établissement/juridiction êtes-vous employé(e) ?**

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

**Précisez l'adresse de cette administration/établissement/juridiction :**

Rue, avenue... : \_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_

***Attention : les candidats à cet examen professionnel doivent obligatoirement faire établir par leur administration un état de leurs services.***

**L'administration demandera les pièces justificatives aux candidats admissibles et procédera, à l'issue de la publication de la liste des candidats admis, à l'examen des dossiers de candidature.**

### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer de nouvelles responsabilités, ses motivations et ses qualités personnelles.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.

En cas d'admissibilité, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être envoyé par le candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, **au plus tard le mercredi 2 novembre 2022**, date impérative, au service organisateur des concours à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice**  
**Direction des services judiciaires**  
**Sous-direction des ressources humaines des greffes**  
**Bureau RHG4 – Pôle recrutements**  
**13 Place Vendôme**  
**75042 Paris cedex 01**

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à cet examen professionnel ?  oui  non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

<input type="checkbox"/> BAC, ...	<input type="checkbox"/> BAC + 2
<input type="checkbox"/> BAC +3	
<input type="checkbox"/> BAC +4	<input type="checkbox"/> BAC +5 et plus
<input type="checkbox"/> BEP, CAP, BEPC	
<input type="checkbox"/> Sans diplôme	<input type="checkbox"/> Autre : .....

### CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez l'épreuve écrite :

- Cour d'appel d'Agen
- Cour d'appel d'Aix-en-Provence
- Cour d'appel d'Amiens
- Cour d'appel d'Angers
- Cour d'appel de Basse-Terre
- Cour d'appel de Bastia
- Cour d'appel de Besançon
- Cour d'appel de Bordeaux
- Cour d'appel de Bourges
- Cour d'appel de Caen
- Cour d'appel de Cayenne
- Cour d'appel de Chambéry
- Cour d'appel de Colmar

- Cour d'appel de Dijon
- Cour d'appel de Douai
- Cour d'appel de Fort-de-France
- Cour d'appel de Grenoble
- Cour d'appel de Limoges
- Cour d'appel de Lyon
- Chambre d'appel de Mamoudzou
- Cour d'appel de Metz
- Cour d'appel de Montpellier
- Cour d'appel de Nancy
- Cour d'appel de Nîmes
- Cour d'appel de Nouméa
- Cour d'appel d'Orléans
- Cour d'appel de Papeete
- Cour d'appel de Paris
- Cour d'appel de Pau
- Cour d'appel de Poitiers
- Cour d'appel de Reims
- Cour d'appel de Rennes
- Cour d'appel de Riom
- Cour d'appel de Rouen
- Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion
- Tribunal supérieur d'appel Saint-Pierre et Miquelon
- Cour d'appel de Toulouse
- Cour d'appel de Versailles

**DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION**

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée au plus tard **le lundi 27 juin 2022**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice  
Direction des services judiciaires  
Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau RHG4 – Pôle recrutements  
13 Place Vendôme  
75042 Paris cedex 01**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :**